

# Lou Tambourinaire

Bulletin Municipal

N 190 – AVRIL 2021



## Bienvenue Avril !



# Sommaire

---

<i>LE MOT DU MAIRE</i> .....	3
<i>CONSEIL MUNICIPAL du 20 Janvier 2021</i> .....	4
<i>CONSEIL MUNICIPAL du 17 Février 2021</i> .....	7
<i>NOS HABITANTS</i> .....	11
<i>L'AGENDA 21, éco-gestes</i> .....	11
<i>L'AGENDA 2021-2030, Agenda 30... Quoi de neuf pour 2030 ?</i> .....	12
<i>INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie</i> .....	14
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i> .....	17
<i>INFORMATIONS IMPORTANTES, Apport volontaire, élections</i> .....	18
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i> .....	22
<i>LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, inscriptions scolaires</i> .....	23
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES</i> .....	27
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i> .....	28
<i>Memento des numéros utiles</i> .....	29

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

# LE MOT DU MAIRE

Mesdames Messieurs, Chers amis,

Nous traversons une crise sanitaire importante qui impacte, chacun d'entre nous, dans nos vies au quotidien. Des restrictions administratives, l'application stricte des gestes barrières, l'interdiction de nous rassembler, font que nos vies en sont bouleversées.

La convivialité et les rencontres qui vont de pair avec notre liberté d'aller et venir ont quasi disparu à cause de l'épidémie.

L'espoir est né avec la vaccination à grande échelle qui a démarré. Gardons espoir grâce à l'effort de chacun de pouvoir retrouver cet été « une vie normale ».

Dans notre quotidien, les élus et les agents s'organisent pour assurer le service aux habitants de la commune, malgré les nombreuses contraintes individuelles, tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

C'est la raison pour laquelle durant cette période de confinement, nous avons été obligés de réduire les heures d'ouverture de la mairie et de la poste tout en gardant une permanence téléphonique, informatique en ligne et gestion des urgences.

Nous continuons à gérer la commune dans son quotidien, mais aussi dans sa politique d'investissement pour conforter les services auprès de la population.

A ce titre, les études pour le pôle médical sont en cours et l'appel d'offre pour le choix des artisans va être lancé.

Nous venons de voter le budget 2021. Et nous avons, une nouvelle fois, décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Lors du prochain bulletin en complément du compte rendu du dernier conseil municipal, je détaillerai les choix financiers décidés par les élus.

Le nouveau système de ramassage des déchets avec les bornes d'apport volontaire va être déployé à compter du mois prochain. Un chapitre dans ce bulletin vous donne les principales indications sur les modalités de mise en place. La nouvelle facturation de la redevance incitative ne prendra effet qu'à partir de janvier 2022.

Pour toute information complémentaire, un numéro dédié est mis en place au SMD3. Nous nous tenons également à votre disposition pour échanger sur les changements prévus.

Enfin je profite de cet édit, pour féliciter notre employé Philippe qui vient de nouveau d'être papa d'une petite Mélina, et je souhaite aux parents beaucoup de bonheur .



*Le Maire,  
Alain Legal*

# CONSEIL MUNICIPAL du 20 Janvier 2021

Le vingt janvier deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents : Représentées : AGUESSE Rachel, FORMAGGIO Yolande.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Entretien de la végétation du parc solaire – tarifs,
- 2) Fusion du SIAEP Dordogne Pourpre et du SIAEP des Côteaux Sud Bergeracois,
- 3) Changement d'assiette d'un chemin communal mitoyen avec MONTAUT au lieu-dit « La Micalie »,
- 4) Convention SPA,
- 5) Renouvellement des lignes de crédit,
- 6) Virements de crédits.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2020 est validé par 15 voix.

### 1. Entretien de la végétation du parc solaire – tarifs

Suite au conseil municipal du 9 décembre 2020, il a été évoqué les difficultés éprouvées par URBASOLAR pour l'entretien de la végétation sur la centrale photovoltaïque. Un accord a été trouvé avec l'entreprise sur les tarifs proposés par la mairie, en particulier pour la zone OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) prévue sur la base de 250 €/ha mais validés pour 300€/ha.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Désignation des travaux	Prix	Quantité	Tarif HT
Entretien de part et d'autre de la clôture	0.40 € HT le mètre linéaire	2600 ml	1040 € HT
Entretien de la zone 50m Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)	300 € HT l'hectare (la zone de 50 m)	2,2 ha	660 € HT
Débroussaillage manuel, linéaire haies plantées devant les clôtures et autour des arbres	0.40 € HT le mètre linéaire	910 ml	364 € HT

Soit un montant total de 2064 euros HT pour la prestation réalisée par le service technique fin 2020-début 2021.

Le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

## **2. Fusion du SIAEP Dordogne Pourpre et du SIAEP des Côteaux Sud Bergeracois**

Rappel des informations diffusées pour le Conseil municipal du 9 décembre 2021 :

Nous avons reçu un courrier du Préfet indiquant que :

« Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CAB est devenue compétente en matière d'eau potable et a par la suite, décidé de revoir l'organisation de la gestion de cette compétence au sein de son territoire.

Dans cette perspective, la CAB a pris l'initiative, par délibération en date du 21 septembre 2020 de demander la fusion du SIAEP Dordogne pourpre et du SIAEP des Côteaux Sud Bergeracois.

Ce projet étant conforme aux orientations et aux objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui visent d'une part à rationaliser l'exercice des compétences et, d'autre part à réduire le nombre de syndicats, j'ai décidé de prendre un arrêté de projet de périmètre pour la fusion de ces deux SIAEP. »

Il est donc demandé aux communes de consulter l'organe délibérant sur ce projet de périmètre de fusion ainsi que sur le projet de statuts du futur syndicat. »

La délibération doit être prise dans un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier (réception le 10 novembre 2020). A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Pour que la fusion puisse aboutir, l'accord des membres des deux SIAEP doit être examiné par les deux tiers au moins des organes délibérants représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des organes délibérants représentant les deux tiers de la population totale du futur ensemble.

Mr DUMON précise l'historique de cette demande de la Communauté d'Agglomération de Bergerac (CAB). Au départ la CAB avait souhaité se retirer de tous les syndicats d'eau de son territoire pour exercer directement cette compétence. Cette situation aurait entraîné une situation délicate pour les communes de Portes Sud Périgord avec une perte importante des ressources en eau situées sur le territoire de la CAB et un linéaire de canalisations à entretenir très important pour un nombre d'habitants moindre.

La fusion des 2 syndicats, mise en place après dialogue avec la CAB, semble être la bonne solution pour permettre à la CAB d'avoir un service uniforme sur son territoire et aux communes extérieures de ne pas voir exploser le coût du service.

Dans ce nouveau syndicat les communes de la CAB seront majoritaires, mais chaque commune aura 1 représentant et les secteurs déjà existants resteront en place. Le futur syndicat serait composé de 33 communes hors CAB, avec 35 délégués (1 délégué supplémentaire pour les 2 communes de + de 1500 habitants) et de 28 communes CAB représentées par 38 délégués (1 délégué pour chacune des 28 communes et 1 délégué supplémentaire par tranche de 5000 habitants).

Le conseil municipal donne son accord pour la fusion des 2 syndicats, à l'unanimité

## **3. Changement d'assiette d'un chemin rural mitoyen avec MONTAUT au lieu-dit « La Micalie».**

Une réunion de bornage a eu lieu le 10 décembre dernier sur les propriétés de M. BONETTI et des consorts BESSE, à la Micalie en présence de Mr le maire. Nous avons reçu un projet de division pour un changement d'assiette d'un chemin rural. Ce chemin est limitrophe des communes de Faux et MONTAUT et sa sortie sur la départementale est très proche d'une maison en cours de réhabilitation. Dans la réalité ce chemin n'est plus visible sur le terrain. La proposition consiste en l'achat, à la commune de Faux de la moitié du chemin et à l'achat à la commune de MONTAUT pour l'autre moitié. En contrepartie les acheteurs vendent à la commune de Faux un terrain contigu permettant l'accès à la départementale et le maintien du chemin.

Les surfaces à considérer sont de 48 ca pour l'achat à Faux (63 ca à MONTAUT) et de 29 ca pour la vente.

Le conseil municipal valide ces opérations par 14 voix et une abstention.

## **4. Convention SPA 2021**

Les communes ont l'obligation d'avoir une fourrière ou de disposer d'une convention avec une fourrière pour les animaux errants ou subissant des sévices. La SPA de Bergerac assure ce service pour la commune depuis plusieurs années.

La participation versée en 2020 était de 497.60 €.

L'indemnité pour l'année 2021 est fixée à 0.85 € par habitant.

Le coût d'un local servant de fourrière serait bien plus élevé que ce montant. Une solution sera recherchée pour assurer un gardiennage de courte durée le week-end.

Le conseil municipal renouvelle la convention qui nous lie à la SAUVEGARDE et PROTECTION des ANIMAUX de BERGERAC à l'unanimité.

## **5. Renouvellement des lignes de trésorerie**

Renouvellement de la ligne de trésorerie Crédit Agricole de 50000€ :

Il est proposé de renouveler une ligne de trésorerie qui arrive à échéance le 15 Mars 2021 avec des taux plus bas que précédemment, en 2020 le taux était de 1.2% et 200 € de frais de dossier pour le renouvellement, en 2021 le taux de départ est de 0.9000% avec une commission d'engagement minimum de 300 €

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie du crédit agricole à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie banque postale de 50000€

Il est proposé de renouveler une ligne de trésorerie qui arrive à échéance le 06 Mars 2021.

Nous n'avons pas reçu l'offre le jour du conseil, les conditions seront validées lors du prochain conseil municipal pour la banque postale.

Ces lignes de trésorerie seront utilisées pour les travaux à venir sur le pôle médical dans l'attente des subventions. Elles peuvent être utilisées partiellement et ne génèrent des intérêts qu'à partir de cette utilisation.

## **6. Virement de crédits**

Pas de virement de crédit à prévoir

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Point catastrophe naturelle : Les communes impliquées continuent la procédure devant les tribunaux pour obliger l'état à reconnaître l'état de catastrophes naturelles sur leurs territoires. Le coût sera de 400€ (pris en charge par notre assureur-aide judiciaire).

Un dossier sera aussi déposé pour 2020 au vu des conséquences des phénomènes de retrait gonflement des argiles suite à la sécheresse.

- Charte de bon voisinage : Elle a été signée le 15 janvier 2021, en présence du Préfet de la Dordogne et de l'ensemble des signataires du document: la Chambre d'agriculture de Dordogne, La FDSEA Dordogne, Les Jeunes Agriculteurs Dordogne, Le Conseil départemental de la Dordogne, La Coordination Rurale-Mouvement Paysan Dordogne, La MSA Dordogne Lot-et-Garonne, La FD CUMA Dordogne, Les Entrepreneurs des Territoires de la Dordogne, L'Union départementale des Maires de la Dordogne, L'association des Maires Ruraux.

- Panneau Pocket est opérationnel les habitants seront invités à télécharger l'appli dans le prochain Tambourinaire

- Des travaux du SDE24 sont programmés en 2021 au Brandelet pour le remplacement de 430 ml de ligne électrique et route d'Issigeac pour l'effacement du réseau de la Potence à l'entrée du village.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.**

# CONSEIL MUNICIPAL du 17 Février 2021

Le dix-sept février deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MALONE Clark.

Absent-e-s excusé-e-s: HUARD Anne, MAHIEU François

Représenté,

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- 1) Demande de toutes subventions : Création de sanitaire PMR, pose d'une porte isolation thermique à la salle des fêtes.
- 2) Demande de toutes subventions : Sécurisation des installations sportives.
- 3) Campagne de stérilisation des chats.
- 4) Indemnisation Frais / Honoraires - Catastrophe naturelle 2016.
- 5) Choix de la Maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes.
- 6) Appel à candidature pour la mission Contrôle Technique pour l'Aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes
- 7) Appel à candidature pour la mission Coordonnateur SPS pour l'Aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes
- 8) Renouvellement de la ligne de trésorerie de la Banque Postale
- 9) Création du poste d'adjoint administratif principal de 2° classe
- 10) Dépenses d'investissement avant vote du BP – Budget principal –
- 11) Changement d'assiette d'un chemin rural mitoyen avec MONTAUT à la Micalie
- 12) Travaux d'égagement cimetière et Canguilhem

## INFORMATIONS DIVERSES

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2021 est validé par 13 voix.

### **1. Demande de toutes subventions : Création de sanitaire PMR, pose d'une porte isolation thermique à la salle des fêtes.**

Pour financer les travaux à la salle des fêtes de création de sanitaire pour personnes à mobilité réduite (PMR) et la pose d'une porte assurant une meilleure isolation thermique M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander plusieurs subventions auprès de l'État pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès du Conseil Départemental de la Dordogne. Les prévisions de subventions sont :

Montant des travaux		12 829,48 € HT
Taux de la subvention DETR	40 % soit	5 131,79 €
Taux de la subvention CD24	25 % soit	3 207,37 €
Autofinancement	35 % soit	4 490,32 €

Le conseil municipal autorise M. le maire à déposer ces demandes de subventions.

## **2. Demande de toutes subventions : Sécurisation des installations sportives.**

Pour financer les travaux de sécurisations de la tribune du stade et la pose d'un pare ballon Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander plusieurs subventions auprès de l'État pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès du Conseil Départemental de la Dordogne. Les prévisions de subventions sont :

Montant hors taxe des travaux 12 796.92 €,

- Taux de la subvention DETR	40 %	Soit DETR : 5 118.76 €
- Taux de la subvention CD24	25 %	Soit CD24 : 3 199.23 €
- Autofinancement	35 %	Soit Faux : 4 478.93 €

Le conseil municipal autorise M. le maire à déposer ces demandes de subventions.

## **3. Campagne de stérilisation des chats.**

Nous avons reçu un courrier de la SPA proposant, avec l'aide d'une association, de stériliser et tatouer les chats errants sur la commune pour un coût de 65€ par animal.

Les chats errants doivent dans un premier temps être comptabilisés, puis un arrêté municipal doit être pris pour autoriser leur capture. Ce sont les employés de la commune qui doivent capturer les chats, puis les amener au vétérinaire convenu à Bergerac.

Une convention doit être signée avec la SPA.

Les problèmes liés à la présence de chats (et chiens) errants sont déjà en cours de résolution. Le conseil s'interroge sur le nombre de chats qui pourrait être concernés, qui semble faible.

Le sujet est mis en attente en cas de besoin avéré, pour le moment il n'est pas nécessaire de signer la convention.

Le conseil n'autorise pas la signature de la convention avec la SPA par 13 voix.

## **4. Indemnisation Frais / Honoraires - Catastrophe naturelle 2016.**

21 communes dont Faux souhaitent continuer la procédure en appel pour que l'État reconnaisse l'état de catastrophe naturelle retrait et gonflement argile (plusieurs habitations impactées). Les frais d'avocat sont mutualisés entre les communes et notre assureur Groupama prend en charge le remboursement de ces frais dans le cadre de nos contrats.

Nous avons ainsi reçu un chèque d'indemnisation d'un montant de 420 € pour le remboursement des honoraires et frais facturés pour l'année 2019 concernant le recours gracieux et le recours en appel du jugement relatifs au refus de l'état de catastrophe naturelle (Arrêté interministériel n° NOR INTE1726133A du 27 septembre 2017) - sécheresse 2016.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de ce remboursement de 420 €.

## **5. Choix de la Maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes.**

Suite à la consultation liée au marché de maîtrise d'œuvre, la commission travaux s'est réunie le 3 février 2021 afin d'examiner les offres reçues pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle médical et des sanitaires de la salle de fêtes. une seule offre nous est parvenue.

Il s'agit de Mme AUROUX de Villeréal. Elle a travaillé sur plusieurs dossiers importants dont la maison pluridisciplinaire à Monflanquin, la maison de santé à Villeréal et d'autres. Les retours sont positifs.

L'architecte a été sollicité afin de renégocier l'offre initiale. La proposition d'honoraires modifiée comprend le regroupement des deux tranches (ferme et conditionnelle). Les honoraires sont répartis en fonction des co-contractants (architecte et bureaux d'études techniques).

Montant prévisionnel HT des travaux de 120 800.00 €

Taux de rémunération 13.80 %

Forfait de rémunération HT. 16 670.00 €

avec une mission complémentaire DIAG d'un montant de 785,20 € HT.

Les tarifs sont conformes au marché et la relance de l'appel d'offre entraînerait un retard conséquent aussi la commission d'appel d'offre préconise de retenir Mme AUROUX architecte à Villerséal.

Le cabinet AUROUX est retenu par 13 voix.

## **6. Appel à candidature pour la mission Contrôle Technique pour l'Aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes.**

Il est proposé de consulter les mêmes sociétés que pour la Mairie et le Belvédère et de lancer l'appel d'offre avec le concours de l'ATD et de l'architecte retenue.

- APAVE de PÉRIGUEUX,
- QUALICONSULT de COULOUNIEIX-CHAMIERES,
- VERITAS de PÉRIGUEUX,
- SOCOTEC de PÉRIGUEUX.

Le Conseil Municipal autorise cet appel à candidature par 13 voix

## **7. Appel à candidature pour la mission Coordonnateur SPS pour l'Aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes**

Il est proposé de consulter les mêmes sociétés que pour la mission contrôle technique

- APAVE de PÉRIGUEUX,
- QUALICONSULT de COULOUNIEIX-CHAMIERES,
- VERITAS de PÉRIGUEUX,
- SOCOTEC de PÉRIGUEUX,

Le Conseil Municipal autorise cet appel à candidature par 13 voix

## **8. Renouvellement de la ligne de trésorerie de la Banque Postale**

Nous n'avons pas reçu la proposition de la banque postale lors du dernier conseil, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie de 50000€ qui arrive à échéance le 06 Mars 2021 à un taux de 0,98 %.

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la banque postale par 13 voix

## **9. Création du poste d'adjoint administratif principal de 2° classe**

Lors du conseil du 09 décembre 2020, le taux de promotion au grade d'adjoint administratif principal de 2° classe a été déterminé.

Michelle PENNEC PEYRIE a le grade d'adjoint administratif depuis 2013. Les conditions lui permettant d'avoir accès au grade d'adjoint administratif principal de 2° classe par l'ancienneté sans examen sont remplies depuis le 01/02/2021.

Elle peut donc être nommée dans ce grade à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Pour permettre cette nomination nous devons créer un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à compter du 1<sup>er</sup> mars pour 20h par semaine et supprimer l'ancien grade d'adjoint administratif 20 h par semaine.

Le Conseil Municipal autorise la création du poste d'adjoint administratif de 2° classe par 13 voix

## **10. Dépenses d'investissement avant vote du BP – Budget principal –**

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % de celles de 2020, avant le vote du budget, vote prévu vers le 15 avril.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 384 925.19 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 96 231.29 €, soit 25 % de 384 925.19 €.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Remplacement porte de la salle des fêtes : 2 435.38 € TTC (article 21311)
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes : 16 670.40€ HT soit 20 004,48€ TTC (article 2313)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % de celles de 2020 par 13 voix.

### **11. Changement d'assiette d'un chemin rural mitoyen avec MONTAUT à la Micalie**

Lors du conseil du 20 janvier 2021, l'accord de principe a été donné pour le changement d'assiette d'un chemin rural mitoyen avec MONTAUT, tout en maintenant sa continuité.

Il convient de déterminer le prix de vente.

Au vu de la très faible surface le prix de 1 €/m<sup>2</sup> est proposé. Les frais de bornage seront à la charge de demandeur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer l'enquête publique et valide le montant de 1€ par m<sup>2</sup> par 13 voix.

### **12. Travaux d'élagage cimetière et Canguilhem**

Des arbres surplombent le mur du cimetière et certains semblent secs. L'élagage serait fait depuis le cimetière avec une nacelle pour limiter les dégâts. Les employés communaux sortiront le bois coupé qui sera stocké. Nous avons reçu un devis du Giasc pour un montant de 792.75 € Ht soit 951.30 TTC (avec l'adhésion au groupement).

Un autre devis du même groupement (Giasc) est attendu pour l'impasse du Brandelet avec passage du lamier pour protéger la ligne téléphonique.

Le Conseil Municipal valide le devis du Giasc par 13 voix.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- conséquences des fortes pluies : dans le village un bâtiment s'est effondré dans une cour et les gravats doivent être évacués. L'entreprise Bonetti a été contactée. A la Genèbre des murettes se sont effondrées. Au Brandelet l'eau venant du chemin communal a entraîné une inondation chez un particulier et nécessité la pose d'un caniveau en urgence.

- carrière de la Micalie : **il y a nécessité de sécuriser le chemin de randonnée qui longe la carrière par la pose d'une clôture. La question se pose de savoir qui doit intervenir entre la commune et la communauté. Une réponse sera fournie pour un prochain conseil municipal**

- horloge de l'église : l'automatisation de l'horloge peut être réalisée par l'entreprise Brouillet pour 636€. Cette possibilité sera abordée lors du prochain conseil.

- Commissions thématiques du SCOT : suite à l'extension du SCOT à la communauté de communes Bastide Dordogne en Périgord il est proposé aux élus de participer à des commissions par thèmes.

- compte rendu de la commission travaux : M. BERNARD présente ce compte rendu qui revient sur les travaux déjà réalisés et ceux à programmer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.**

## NOS HABITANTS

### NAISSANCE

Emmanuel BERR, Emmanuelle GONZALEZ  
et leurs enfants ont accueilli Ana, le 29  
janvier 2021.

Fabien BÔLE et Justine BEZIAT ont  
accueilli Axel, le 26 mars 2021.

Toutes nos Félicitations aux Parents !



### DÉCÈS

Jacqueline SINTES, le 29 mars 2021 à l'âge de 81 ans.

Gaston et Suzanne FURSTENBERGER, décédés  
respectivement les 16 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Toutes nos condoléances.



### NOUVEAUX HABITANTS

Jean Dominique FERRUCCI et Jocelyne VALENTINO au Moulin de la  
Genèvre.

Guy et Claudine GADAL dans le Bourg.



## NOUVEAUX RÉSIDENTS

De plus en plus de personnes arrivent sur notre Commune. Il est important qu'elles viennent se faire connaître à la MAIRIE où nous leur remettons des documents leur facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...).

## LOCATIONS

La commune est régulièrement sollicitée par des particuliers ou des professionnels de l'immobilier pour la location de biens immobiliers sur la commune.

Si vous avez des biens ou connaissance de biens à louer, n'hésitez pas à en informer la Mairie.

## L'AGENDA 21

La Commune de Faux a été labellisée par l'association Notre Village – Terre d'Avenir de 2017 à 2020. Un bilan a été réalisé en fin d'année par l'association et un nouveau programme « Agenda 2030 » est prévu pour poursuivre l'aventure vers un développement durable.

### **ECO-GESTES : connaissez-vous les Oyas<sup>1</sup> ?**

Les « Oyas » sont des pots en céramiques micro-poreuses, que l'on enterre ou que l'on « plante » près des plantes afin de les arroser progressivement et au rythme des plantes : on utilise moins d'eau car on a besoin d'arroser moins souvent.

<sup>1</sup> C'est une marque déposée.

## Comment ça fonctionne ?



Etape 1 : mise en place d'un pot de poterie



Etape 2 : préparation, creuser un trou suffisamment profond



Etape 3 : placer la poterie dans le trou



Etape 4 : reboucher tout autour du pot



Etape 5 : remplissage d'eau



Etape 6 : remettre le bouchon

## L'AGENDA 2021-2030, Agenda 30... Quoi de neuf pour 2030 ?

Comme vous le savez la commune de Faux est engagée dans une démarche Agenda 21, avec l'association Notre Village Terre d'avenir. D'aucuns diront « c'est quoi un agenda 21 » ? La réponse la plus simple : c'est d'essayer de développer sa commune pour le bien de tous en essayant au minimum d'avoir présents à l'esprit dans chacune de nos actions ou projets « le développement durable, la préservation et le renforcement du lien social ».

Aujourd'hui après un œil dans le rétro de ces six dernières années, bilan positif il faut bien le dire. Nous avons respecté notre démarche. Des actions sont encore en cours... Elles seront continuées dans l'avenir.

Pour les actions et projets de 2021 à 2030, nous avons besoin de vous. De votre participation active à générer des idées pour que nous puissions ensemble les mettre en œuvre pour le bien de tous et de la collectivité

L'agenda 30 reprendra 5 grands enjeux :

1. Agir pour une société plus juste (lutte contre la pauvreté, les discriminations et inégalités)
2. Transformer les modèles de société : agir en faveur du climat, de la planète et la biodiversité
3. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous. Favoriser une alimentation et une agriculture saine et durable
4. Agir pour une éducation et formation tout au long de la vie – Comportement et mode de vie – Adaptation aux défis du développement durable
5. Rendre plus effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable par la concrétisation des pratiques (renforcement des expérimentations et innovations sur notre territoire)

Il ne faut pas être effrayé par les phrases quelques peu pompeuses. Les actions, elles, seront plus concrètes.

Nous avons de l'ambition pour le futur de notre cité mais nous souhaitons l'entreprendre avec vous tous et toutes.

Vous trouverez un questionnaire à compléter à la fin de ce journal et à nous retourner pour que nous puissions vous intégrer dans les équipes de travail.

Une réunion de présentation des actions prochaines devrait avoir lieu quand la situation sanitaire nous en laissera le loisir. **NOUS COMPTONS SUR VOUS !**

## TROPHEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE : FAUX Lauréate !

La Commune a remporté en septembre 2020, dans la catégorie Collectivités, la 1<sup>ère</sup> édition des Trophées du Développement Durable organisée par le Département, avec l'action « Faux, agir ensemble pour l'avenir » : création du parc photovoltaïque, projet de développement d'une synergie entre le parc et le chemin de randonnée, projet de sensibilisation en faveur des énergies renouvelables, développement d'un espace de formation à la sécurité routière avec le circuit de Canguilhem... Ces projets ont été le point de départ dans la rédaction d'un AGENDA 21 et bientôt 2030 !



# INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

## MAIRIE

### Ouverture au public de la mairie les :

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI

De 14h à 18h00

### Coordonnées de la mairie :

Courriel : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)

05.53.24.32.40 ou 09.77.44.58.96

## AGENCE POSTALE



### Attention ! Depuis le 1<sup>er</sup> mars :

Lundi – Mardi – Vendredi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Judi : fermée

### Coordonnées :

Mairie – 15 Rue des Fargues

Téléphone : 05.53.24.32.40



## IMPORTANT : dispositions Covid dans l'enceinte de la mairie

- Le port du masque dans l'enceinte de la mairie/agence postale est **obligatoire**.
- Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique est obligatoire et à votre disposition à l'entrée du bâtiment.
- Respectez la distanciation physique : 2 personnes maximum dans le hall d'entrée, 1 personne dans l'agence postale.
- Sens unique de circulation : entrée par les portes automatiques, sortie par le parc.

Des « barrières » en plexiglas ont été installées pour permettre de renforcer les gestes barrières.

Ces dispositions ont été prises pour protéger le personnel de la mairie mais aussi les habitants. Nous comptons sur vous pour se protéger les uns les autres !

(Arrêté municipal n°2020-518 en date du 11 Mai 2020 portant réglementation pour la réouverture au public des services de la mairie et l'agence postale communale)

## ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la Mairie de FAUX **ANNULÉE jusqu'à nouvel ordre (covid-19)**

Vous pouvez contacter Mme Darcq au 05.53.02.06.13. Les dossiers seront traités en priorité par téléphone et sur rendez-vous à Issigeac uniquement sur réelle nécessité.

Nous communiquons désormais aussi sur votre téléphone portable !

Téléchargez dès maintenant l'application « Panneau Pocket » sur votre mobile ou connectez-vous sur [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com) depuis votre ordinateur.

L'application est gratuite, sans collecte de données personnelles, sans publicité.





## PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.





**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer = 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore**, **PlayStore** ou **AppGallery**





2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **[www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)**

**BONNE UTILISATION !**

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Quelques exemples de publications déjà parues :



**Faux**  
24560

Information PanneauPocket

**CAMBRIOLAGES**

-----

Des cambriolages ont eu lieu cette nuit dans le village, sur des véhicules non fermés.

Si vous avez aperçu ou avez été témoin du passage d'un véhicule suspect, merci de bien vouloir le signaler à la gendarmerie d'Issigeac.

Faites attention et fermez bien vos voitures.



**Faux**  
24560

Information PanneauPocket

**Agence Postale**

-----

**Modification des horaires :**  
*ouverture le mercredi matin et fermeture le jeudi*

Lundi - Mardi - Vendredi  
14h00 - 17h00

Mercredi  
09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Jeudi : fermée



**Faux**  
24560

Information PanneauPocket

**CHIEN TROUVÉ** 

-----

Chien trouvé à la Micalie, type épagneul.

Contactez la mairie si vous êtes le propriétaire ou connaissez son propriétaire.



# ÉLECTIONS Départementales et Régionales

En vue des élections départementales et régionales prévues les 20 et 27 juin 2021:

**La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter à ces élections est le vendredi 07 mai 2021** (sous réserve de modifications liées aux conditions sanitaires).

**Dossier de demande** : formulaire cerfa, justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture téléphone portable) et copie d'une pièce d'identité et de nationalité.

Ou

Sur **Service-public.fr**, rubrique « papier – citoyenneté » puis « Elections > nouvelle inscription » (vous aurez besoin d'une adresse mail ou de votre compte France Connect, ainsi que des mêmes justificatifs).



## PROCURATIONS

### Nouveau téléservice « Ma Procuration en ligne »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

maprocuration.gouv.fr

Comment ça marche? F.A.Q

**Je souhaite déposer une demande de procuration**

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

- Accès depuis le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) puis connexion avec FranceConnect (c'est-à-dire via votre compte personnel des impôts en ligne, de la CPAM (Ameli) ou de la MSA, de l'identité numérique La Poste). Vous remplissez le formulaire en ligne.
- Vous devez toujours faire vérifier votre identité en gendarmerie ou commissariat dans les deux mois qui suivent.
- Vous recevrez un mail confirmant la prise en compte de votre procuration.

**Les deux autres types de dépôts de procuration sont toujours possibles :**

- En remplissant le formulaire papier directement en gendarmerie ou commissariat, avec votre pièce d'identité
- En remplissant le formulaire en ligne et en allant le déposer en gendarmerie ou commissariat.

## MESURES PARTICULIÈRES LIÉES AU COVID

**UNIQUEMENT pour les élections départementales et régionales**, chaque mandataire pourra disposer de 2 procurations établies en France (contre 1 habituellement).

Votre bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 16h00 à 18h00 et les Samedis de 10h00 à 12h00



Pour vous échapper d'un quotidien morose et anxieux, poussez la porte, vous serez accueillis avec le sourire sous le masque... Et vous pourrez avec un bon livre faire un voyage immobile qui vous conduira peut être à l'autre bout du monde ou tout à côté mais sera toujours dépaysant.

Nous vous attendons et partagerons avec vous vos derniers coups de cœur littéraires et les nôtres...

N'hésitez pas laissez vous tenter !!!!

NB : Vous pouvez toujours commander des livres via la BDDP 24.



## NOUVEAUTÉS ENFANTS



Pour les 4-5 ans : La déclaration -  
« bientôt la St valentin, chez les enfants aussi !!!! »

Pour les 4-6 ans : Il y a un monstre dans ma chambre – « chasser les peurs de la nuit »

Pour les 5-6 ans : Qui suis-je ou l'histoire de la mouche qui n'aimait pas les bouses de vache « joli ouvrage sur la différence »

Pour les 9-11ans : Mortelle Adèle « L'enfer c'est les autres » - On ne présente plus Adèle

Pour les 11-12ans et plus : Calamity Jane – Lettres à sa fille – « Jane n'était pas qu'une Calamity ».

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## SMD3 : mise en service des BAV (Bornes d'Apport Volontaire)

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative qui viendra remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la taxe sur les ordures ménagères actuellement en vigueur, les bornes d'apport volontaire sont actuellement en cours d'installation sur la commune. Elles ressembleront à cela :



**DERNIÈRE COLLECTE du camion EN PORTE A PORTE (valable également pour les bacs collectifs) :**

- Le lundi 26 avril 2021 pour les sacs noirs (semaine 17)
- Le mercredi 05 mai 2021 pour les sacs jaunes (semaine 18)

Un flyer sera accroché à votre bac pour vous indiquer que le dernier passage a été effectué. **Tous les habitants de la commune, avec bacs individuels ou en bacs collectifs, devront ensuite déposer leurs déchets dans ces bornes d'apport.**

### **FONCTIONNEMENT DES BORNES**

- ➔ Les bornes, quelle que soit la couleur, seront en accès libre pendant une certaine durée.
- ➔ Le contrôle d'accès pour le dépôt des déchets ménagers (sacs noirs, borne noire) sera activé à une date qui sera communiquée directement sur les bornes par le SMD3.
- ➔ Les bornes jaune (emballages et papiers recyclables), brune (carton brun) et verte (pour le verre) ne nécessitent pas de badge et restent en accès libre. Le dépôt se fait sans sac, en vrac.
- ➔ Le tambour de la borne noire permet le dépôt de 2 sacs de 30 L ou 1 sac de 60 L.
- ➔ Elles sont accessibles 24h sur 24.

### **LE BADGE**

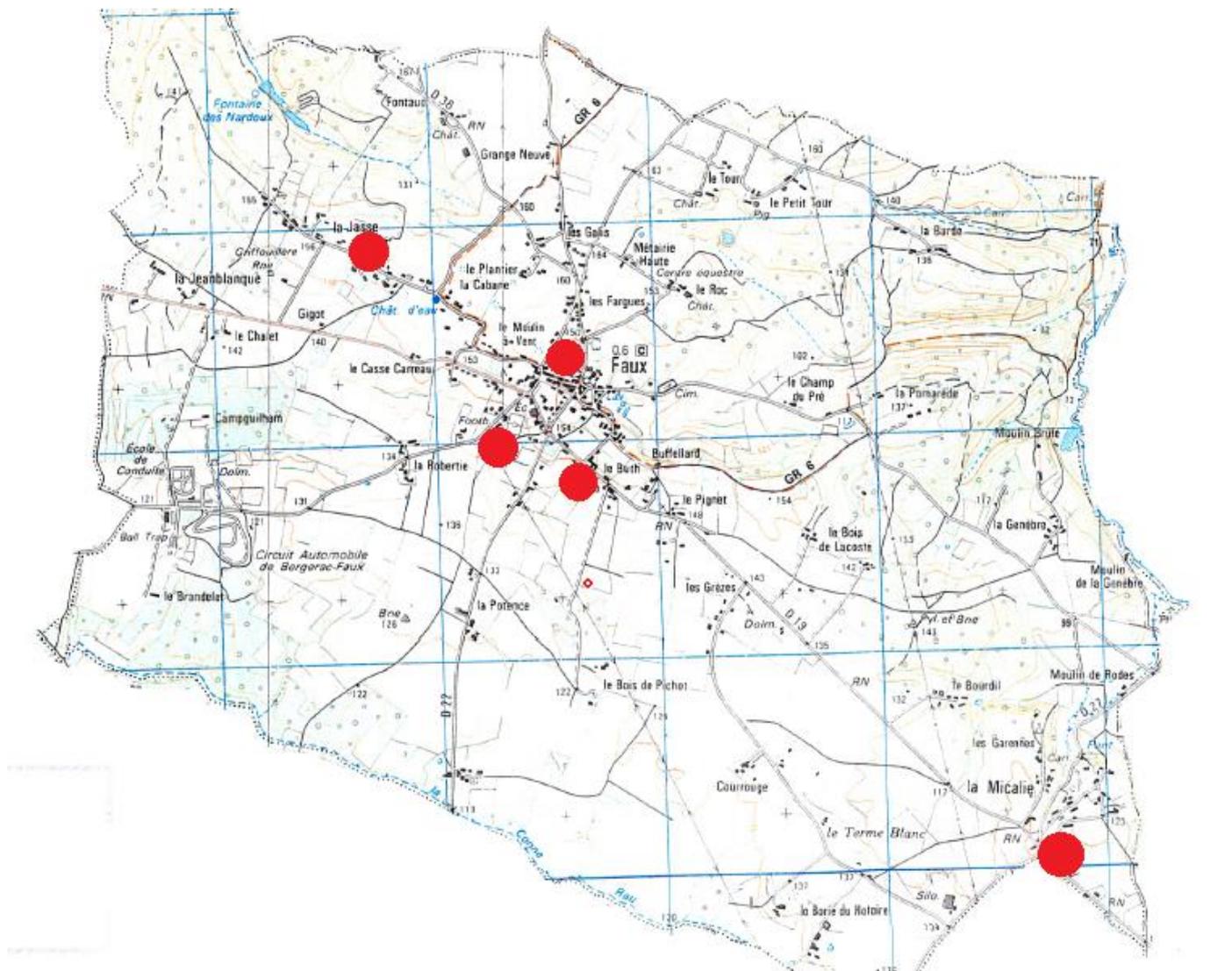
Vous aurez alors besoin de la nouvelle carte du SMD3 qui vous a été envoyée pour ouvrir le tambour de la borne. Si vous avez répondu à l'enquête de l'année dernière, vous avez dû recevoir ce badge.

- ➔ Si vous ne l'avez pas : contactez dès maintenant le SMD3 **au 09 71 00 84 24** ou par mail **service.usagers@smd3.fr**

Ce badge est également nécessaire pour l'accès en déchèterie (l'ancienne carte ne fonctionne plus).

A partir de l'activation du contrôle d'accès, les ouvertures seront décomptées afin d'établir une première facture pédagogique. Elle ne sera pas à payer et vous familiarisera avec le nouveau système. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la facturation sera active (et la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères supprimée de la taxe foncière).

### LES BORNES DE LA COMMUNE :



- **Lajasse** : où sont actuellement situées les bornes à verre
- **Chemin blanc** : où sont actuellement situées les bornes à verre
- **La Robertie** : à côté des ateliers municipaux, après le stade
- **Route de Beaumont** : au terrain des noyers
- **La Micalie** : où sont installés actuellement l'abri-bus et les bornes à verre

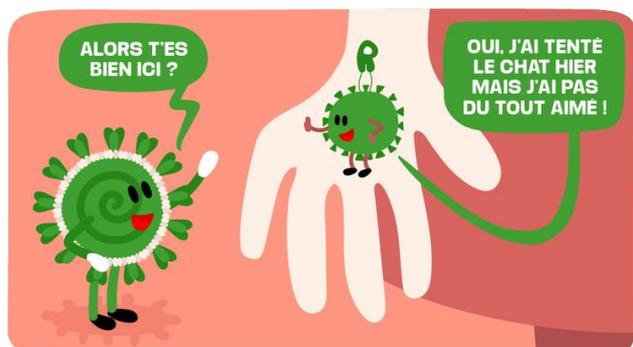
L'implantation a été faite sur des terrains communaux, deux autres points sont à l'étude sur des terrains privés.

**Bon à savoir** : vous n'êtes pas limités à la borne la plus proche de chez vous, ni à celles de la commune. C'est votre badge qui comptabilise vos ouvertures de tambour, pas la borne.

Vous pouvez donc par exemple utiliser celle qui est sur votre trajet pour aller travailler, qu'elle soit à Faux ou dans une autre commune du secteur.

## COVID : Centres de vaccination (issu des informations de l'ARS, non exhaustif)

Centre	Adresse	Téléphone	Horaires	RDV Web
Centre Hospitalier De Bergerac	9 Av Du Professeur Albert Calmette 24100 Bergerac	05.53.63.89.99	Lundi-Vendredi : 9:00-16:30   Samedi-Dimanche : fermé	<a href="https://www.keldoc.com">https://www.keldoc.com</a> Rechercher Centre hospitalier de Bergerac puis spécialité Maladies infectieuses
Ehpad La Madeleine	40 Rue Du Maréchal Joffre 24100 Bergerac	06.38.08.23.14	Lundi : fermé   Mardi : 8h30 - 12h/14h00-17h00   Mercredi : 8h30 -12h/14h00-17h00   Jeudi : fermé   Vendredi : fermé   Samedi-Dimanche : fermé	<a href="https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bergerac/centre-de-vaccina...">https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bergerac/centre-de-vaccina...</a>
Maison De Santé Pluridisciplinaire De Villefranche-Du-Périgord	340 Le Colombier 24550 Villefranche-Du-Périgord	05.53.29.93.79	Lundi-Vendredi : 9h-13h/14h-18h   Samedi-Dimanche : fermé	<a href="https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/24550-villefranche-du-perig...">https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/24550-villefranche-du-perig...</a>
Msp Saint Alvère	Rue Des Remparts 24510 Val De Louyre Et Caudeau	07.57.08.06.43	Lundi-Vendredi : 14h-18h   Samedi-Dimanche : fermé	<a href="https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/24510-val-de-louyre-et-caud...">https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/24510-val-de-louyre-et-caud...</a>
Maison de santé Lalinde	Salle Jacques Brel	05.53.57.95.45	A compter du 19/03/2021 De 9h0 à 12h	Vaccin Moderna s'adressant essentiellement aux plus de 75 ans avec pathologie sévère <a href="https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/eymet/centre-de-vaccination-covid-19-eymet">https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/eymet/centre-de-vaccination-covid-19-eymet</a>
Maison de santé d'Eymet	12 Avenue du 6 juin 1944	Rdv Uniquement sur doctolib	A compter du 19/03/2021	Vaccin Moderna



Vaccinés ou non, nous devons tous appliquer les gestes barrières, pour nous mais aussi pour les autres !

## URBANISME : travaux sur construction existante et construction nouvelle

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment et/ou créant de l'emprise au sol sont soumis à :

Déclaration préalable (DP) en cas de :

- Toute création d'une emprise au sol entre 5 et 20 m<sup>2</sup> (exemple : abri de jardin, appentis, terrasse couverte) ;
- Changement de destination d'un local (par exemple : transformation d'un garage en pièce d'habitation) sans modification des structures porteuses ou la façade ;
- Travaux modifiant l'aspect extérieur et l'aspect initial du bâtiment (exemple : création d'une fenêtre, remplacement de volets par un modèle différent, modification de la couleur de la façade) ;
- Création d'une piscine de plus de 10m<sup>2</sup>, hors-sol ou creusée, et implantée pour une durée de plus de 3 mois.



Permis de construire (PC) concernant des travaux sur construction existante dans le cas :

- De la création d'une emprise au sol de plus de 20m<sup>2</sup> ;
- Où les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment et lorsque ces travaux ont pour effet un changement de destination ;
- Pour l'agrandissement d'une maison si la surface de plancher ou l'emprise au sol sont supérieures à 20 m<sup>2</sup> ;
- Si la surface de plancher ou l'emprise au sol de plus de 20 m<sup>2</sup> ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m<sup>2</sup>.

De manière générale, toute nouvelle construction de plus de 5m<sup>2</sup> jusqu'à 20 m<sup>2</sup> est soumise à déclaration préalable. Toute construction de plus de 20 m<sup>2</sup> est soumise à permis de construire.<sup>2</sup>

### Pourquoi déclarer ses travaux ?

D'abord pour être en conformité avec la loi.

Et puis également pour plus tard : vous vendrez peut-être un jour votre maison, et dans le doute il vaut mieux faire les choses dans le bon ordre. Le notaire chargé de vendre pourra demander les certificats de non-opposition aux déclarations et arrêtés de permis de construire pour établir les actes afférents. Il en va de même en cas de donation.

Si les formalités n'ont pas été faites, vous devrez déposer en urgence une DP ou un PC pour régulariser la situation mais vous serez tout de même soumis aux délais d'instruction en vigueur : 1 mois pour une DP et 2 mois pour un PC pour maison individuelle et ses annexes, ce qui risque de retarder le dossier chez le notaire.

**👉 N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie si vous avez des projets de modifications et travaux.**

<sup>2</sup> La notice explicative 51434#08 recense les cas en fonction des types de projet. N'hésitez pas à la consulter

## CIVILITÉ : la propreté du bourg est l'affaire de tous



Promener son chien, c'est très bien. Ramasser ses crottes, c'est encore mieux !

Nous attirons l'attention de tous sur la recrudescence des excréments laissés dans la rue, notamment sur le terrain de pétanque et dans les espaces verts.

Pour le bien de tous, et **d'abord pour le respect de nos cantonniers** lorsqu'ils entretiennent nos espaces verts et nos rues, que votre animal soit petit ou grand, nous vous prions de bien vouloir ramasser les besoins de vos chiens : un petit sac à déposer dans une poubelle est un geste simple et rapide. MERCI !

<sup>3</sup>

## LA VIE ASSOCIATIVE

### Liste des contacts des associations de la commune

- \* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- \* AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- \* A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- \* LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* 2CV EN FAUX' LIES : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- \* COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- \* CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- \* CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* JAZZANOUS : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77
- \* L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

<sup>3</sup> Image issue de la campagne de communication de la ville de Montauban.

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Au vu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, aucune manifestation n'est prévue.

## Les 2CV en Fauxlie's

Au vu de la conjoncture actuelle, les 2CV en Fauxlie's sont au regret de vous informer que le rassemblement autour de la 2CV n'aura pas lieu en 2021.

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ÉCOLES

#### Inscriptions scolaires



Peuvent être admis les enfants nés en 2018 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2021).

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de **FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE** et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire s'effectue à **l'école publique de Faux**. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.
- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'Issigeac, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : [cc.portesudperigord@orange.fr](mailto:cc.portesudperigord@orange.fr)). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Nous rappelons que l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. Si des familles font le choix de l'Instruction dans la famille, il est de leur ressort de se rapprocher de leur mairie ainsi que de contacter la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne.

Du fait des prévisions d'effectifs élevés pour la classe de petite et moyenne section de l'école d'Issigeac pour la prochaine rentrée, le Conseil d'école, lors de sa réunion du 18 mars 2021, a pris la décision à titre exceptionnel de ne pas accepter d'inscriptions d'enfants de niveau Toute Petite Section (enfants nés en 2019).

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées **avant le 15 juin 2021**.

## SPANC

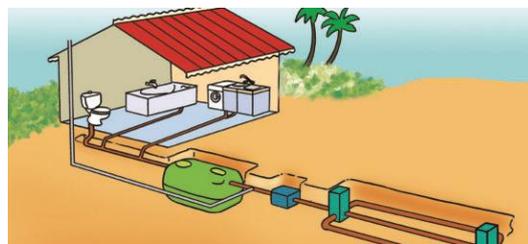
Au 1<sup>er</sup> Janvier 2021, le règlement de service du SPANC ainsi que la tarification des contrôles, évoluent.

La nouvelle tarification sera la suivante :

- Contrôle de bon fonctionnement (vente et/ou périodique) : 130€
- Contrôle de conception et d'implantation : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 100€
- Pour le périodique, l'échelonnement sur la facture d'eau potable est toujours en vigueur et se traduira par un prélèvement de 16.25€/an pendant 8 ans.

Le règlement de service sera en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord [www.ccpsp24.fr](http://www.ccpsp24.fr) onglet Aménagement de l'espace et environnement -> Assainissement.

Le technicien du SPANC, Manuel Maigniez reste à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)



## SMD3 (Ordures ménagères)

### Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
<b>Lundi</b>	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Mardi</b>	8h30 - 12h30	13h30 - 18h		13h30 - 17h				
<b>Mercredi</b>	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Jeudi</b>	8h30 - 12h30	13h30 - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
<b>Samedi</b>	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Dimanche</b>								

Votre carte déchèterie est désormais la même que celle que vous utiliserez pour les BAV (bornes d'apport volontaire). Les anciennes cartes ne sont plus acceptées.

## Comment faire son compost ?

---

1 : choisir un bac à compost pratique, stable et bien ventilé.

2 : remplir le bac de couches successives de végétaux secs (feuilles, brindilles...) et de déchets humides (épluchures de légumes, résidus de tonte, herbe...).

3 : veiller à l'aération du tas de compost et à son taux d'humidité. Conditions obligatoires pour que le processus fonctionne.

4 : récolter le compost au bout d'environ 6 mois à 1 an.

## Le compost, une question d'équilibre

---

Le secret réside dans l'équilibre entre les éléments humides qui apportent de l'azote et les éléments secs qui amènent leur dose de carbone. Les premiers se décomposent plus vite que les seconds, c'est pour cela qu'il est primordial d'alterner les couches, d'une épaisseur de 20cm environ.

Un compost composé essentiellement de déchets humides aura tendance à pourrir.

Composé de déchets secs, il ne se décomposera que très lentement.

Une pelletée de terre aidera s'il est trop humide, quelques arrosages s'il est sec : au purin d'ortie, ou avec de l'eau si possible de pluie.

Vous pouvez ajouter des déchets ménagers comme les sachets de thé, le marc de café, mais aussi le carton et le papier non traité, les épluchures et fanes de légumes, les fruits touchés. N'ajoutez jamais ou très peu à votre compost des éléments carnés, du poisson, jamais d'excréments.

Un taux d'humidité constant doit être respecté pour que les collemboles, les vers, les champignons et tous les micro-organismes survivent. Une bonne aération est aussi nécessaire à tout ce petit monde. N'hésitez pas à remuer votre tas de temps en temps pour l'oxygéner.

Pour accélérer le processus de décomposition des déchets secs, une astuce consiste à les broyer. Le broyat est plus facilement assimilable par les micro-organismes vivant dans le tas de compost.

La récolte intervient lorsque la matière organique est totalement transformée en humus brun ressemblant à du terreau. Cet amendement riche pourra être ajouté au pied des plantes de massif, au potager, ou en complément du terreau pour les plantes en pots gourmandes.



### Le SMD3 vend des composteurs :

17,22€ le 300 L et 29,15€ le 600 L

(prix tenant compte de la participation financière du SMD3 à hauteur de 50% du prix réel).

**Informations et réservations :** service usagers au 09.71.00.84.24. / [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)

## PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

### OUVERTURE DE LA CONCERTATION

#### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et à la Mairie de FAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est aussi disponible sur le site de la Communauté de communes :

<http://www.ccpsp24.fr/fr/information/51760/plui>

## OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été reconduite du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021.

SOLIHA Dordogne-Périgord est l'association interlocutrice pour :

- Vous informer gratuitement,
- Etudier la recevabilité de votre projet,
- Vérifier la nature des travaux éligibles et les subventions mobilisables,
- Vous assister dans le montage du dossier.



Les permanences SOLIHA se déroulent de nouveau en présentiel sur RDV de 9h30 à 12h00 :

- Le 2<sup>nd</sup> jeudi de chaque mois à EYMET (Pôle de services publics - 23 avenue de la Bastide)
- Le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à ISSIGEAC (Maison de services – 7 chemin des écoliers)

**Pas de permanence le jeudi 13 mai 2021 (férié)**

Prendre au préalable RDV avec Mme V. PIET au 06.09.43.82.42 ou à l'accueil de Soliha au 05.53.06.81.20.

**COVID : les permanences sont maintenues en présentiel.**

# PERMANENCES DES ORGANISMES

**ASSISTANTE SOCIALE** - Mme Stéphanie DARCO (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

En raison de la crise sanitaire, les permanences sont annulées. Contactez le CMS de Sigoulès.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

## **M.S.A.**

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

## **C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC**

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

**S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois** (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

## **CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE**

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

**ANAH** : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

[Anah.cd24@dordogne.fr](mailto:Anah.cd24@dordogne.fr) - 05.53.45.45.80

## **CARSAT**

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

## **Le CICAS**

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi

de 9 h à 18 h

## **C.E.D.I.F.F.**

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

## **CONCILIATEUR de JUSTICE**

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :

- Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

- Jeudi 6 mai 2021



## **LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT**

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

# Liste des commerçants, artisans et professions libérales

## ARTISANS

BONETTI Romain (Maçonnerie) – 142 Rue Paul Abadie – 06.74.90.13.27

CHATELET Nicolas (NC Multi-services) – 538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61

MARSAL Éric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

## COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 [www.chateautour.fr](http://www.chateautour.fr)

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03

[gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96

KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

LAFOSSÉ Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11

MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11

TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde – 06.86.92.09.60

VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

## ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

## PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE - 11 Impasse du Moulin – Permanence tous les matins hors dimanche

**Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur RDV** - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – Morgane FILIPOZZI – Julie DOUATTEAU-POZZER – 06.88.20.28.57

## AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

## Memento des numéros utiles



<b>GENDARMERIE D'ISSIGEAC</b> Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
<b>MAIRIE de FAUX</b> <a href="mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr">faux24.mairie@wanadoo.fr</a> Télécopie	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
<b>AGENCE POSTALE DE FAUX</b>	05.53.24.32.40
<b>BIBLIOTHÈQUE DE FAUX</b> bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
<b>LA POSTE à ISSIGEAC</b> (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.40 05.53.22.70.29
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD</b> Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.7105 .53.24.32.17 07.87.11.97.49
<b>AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET –</b> amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
<b>CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET</b>	05.53.22.98.16
<b>OFFICE du TOURISME</b> -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
<b>DECHETERIE d'ISSIGEAC</b>	05.53.73.34.46
<b>AMBULANCES d'ISSIGEAC</b>	05.53.58.73.83
<b>TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux</b>	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
<b>HÔPITAL - BERGERAC</b>	05.53.63.88.88
<b>PHARMACIE (ISSIGEAC)</b>	05.53.58.60.64

<b>PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)</b>	3237 ou 3237.fr
<b>CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)</b>	05.53.58.71.33
<b>Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)</b>	05.53.58.36.23
<b>INFIRMIERES à FAUX</b> Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Delphine POLET et Gwenaëlle ARNAL	06.88.20.28.57
<b>INFIRMIER(ES)</b> Christine AGBODJAN et Carole BICHON (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) - Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
<b>KINESITHEAPEUTES</b> S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
<b>OSTÉOPATHES</b> M. CHAUPUIS (ISSIGEAC) Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
<b>PEDICURE PODOLOGUE</b> Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
<b>PSYCHOPRATICIENNE</b> TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
<b>S-PREFECTURE BERGERAC</b>	05.47.24.16.16
<b>CENTRE IMPÔTS BERGERAC</b>	05.53.63.67.20
<b>E.D.F Dépannage</b>	09.72.67.50.24
<b>SAUR Accueil client et branchements</b>	05.81.31.85.03
<b>SAUR dépannage 7j/7j</b>	05.81.91.35.05
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	05.53.57.73.72
<b>SMD3 (collecte des ordures ménagères)</b>	09.71.00.84.24
<b>DAC CROIX ROUGE - BERGERAC</b>	05.53.61.08.46
<b>AEROPORT Bergerac Dordogne Périgord</b> <a href="http://www.bergerac.aeroport.fr">www.bergerac.aeroport.fr</a>	05.53.22.25.25
<b>Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre)</b> <a href="https://eymet-paroisse.jimdo.com">https://eymet-paroisse.jimdo.com</a>	05.53.23.82.10

**Messes** - le dimanche matin 9h30 à ISSIGEAC et 11h15 à EYMET.

**Ascension** - Jeudi 13 mai 2021 : 9h30 Issigeac et 11h15 Eymet. **St-Aubin-de-Lanquais** : Vendredi 21 mai 2021 17h30.

# Appel à volontaires COMITÉ DE PILOTAGE

## ÉLABORATION DE L'AGENDA 30

### Si vous êtes intéressé :

Vous pouvez venir en mairie nous demander plus d'informations ou nous remettre ce coupon-réponse pour inscription au comité



### INSCRIPTION AU COMITÉ DE PILOTAGE « AGENDA 30 »

NOM Prénom :

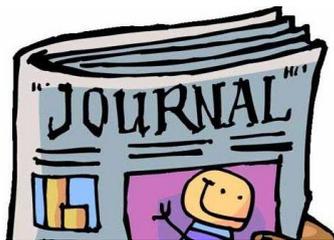
Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Souhaite s'inscrire au comité de pilotage « Agenda 30 »

## RÉCEPTION DU TAMBOURINAIRE PAR MAIL

Vous souhaitez recevoir le Tambourinaire par mail pour économiser du papier ?



Remplissez ce formulaire et déposez-le en mairie ou dans notre boîte aux lettres ou écrivez-nous à [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)



NOM Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Souhaite recevoir par mail le Tambourinaire et ne plus le recevoir par papier